
COMPTE-RENDU SUCCINT DES CONSEILS MUNICIPAUX DU SECOND SEMESTRE 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 JUILLET 2015 À 18 H 45

N°1 DU 03 JUILLET 2015 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JUILLET 2015 – TRAITEMENTS DE L'ÉQUIPE D'ENCADREMENT

Afin de prendre en compte tous les paramètres retenus par la collectivité pour optimiser les formations des animateurs et l'encadrement des enfants durant l'accueil collectif de mineurs. Ces temps peuvent être majorés d'heures complémentaires et/ou supplémentaires selon les nécessités et les inscriptions à la nuitée camping. Ouï ces précisions, le conseil municipal, à l'unanimité **ENTERINE** ces propositions.

N°2 DU 03 JUILLET 2015 CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PRÉVENTION PÔLE SANTÉ SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CDG 59

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité, **MAINTIENT** l'adhésion à ce service au titre de l'année 2015.

N°3 DU 03 JUILLET 2015 PROROGATION DU DÉLAI DE DÉPÔT DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE (Ad'AP)

La loi oblige les communes à produire un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) tout en donnant un délai supplémentaire, allant de 3 à 9 ans, pour la mise en accessibilité des Etablissements recevant du Public (ERP) à déposer avant le 27 Septembre 2015. Les Services de l'Etat donnent la possibilité aux communes de pouvoir décaler ce dépôt au regard de contraintes financières et techniques qui en découlent. Le Cœur d'Ostrevent, dans le cadre du schéma de mutualisation des services et des moyens, réfléchit à une consultation des besoins pour une mission commune et une prestation unique afin de procéder à un diagnostic collectif. Suite à la disparition prématurée de l'agent en charge du dossier au sein de la CCCO, le conseil municipal, à l'unanimité, **SOLLICITE Monsieur le Préfet** aux fins d'obtention d'une prorogation de délai de dépôt du dossier **d'Ad'Ap**.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 À 19 H 00

N°1 DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 : RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION DES REPAS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2015 avec Lys Restauration. Le prix de base du repas sera facturé à la commune **2.58 € TTC** à compter du 1^{er} septembre 2015.

N°2 DU 1^{er} SEPTEMBRE 2015 : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : ADHÉSION DES COMMUNES D'ORCHIES ET BEUVRY LA FORÊT À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CŒUR D'OSTREVENT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer quant à la l'adhésion des communes d'Orchies et de Beuvry-la-forêt à la Communauté de Communes de Cœur d'Ostrevent.

Pour : 8 (7 + 1 procuration) Contre : 1 Abstentions : 2 Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à la majorité, **ÉMETTENT UN AVIS FAVORABLE** à l'adhésion des commune d'Orchies et de Beuvry-la-forêt à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.

N°3 DU 1er SEPTEMBRE 2015 : VERSEMENT DE 100 € À M. GUILLAUME LANG ET MELLE CÉLINE DUPUIS

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDENT** le versement respectif d'une somme de 100 € à M. Guillaume LANG et Melle Céline DUPUIS. (Bénévoles de l'Accueil Loisirs Sans Hébergement) Cette somme de 200€ sera imputée à l'article 6718 Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion.

N°4 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 NOUVELLES ADHÉSIONS AU SIDEN SIAN COMITÉ SYNDICAUX DES 12 MARS ET 29 JUIN 2015

Le Conseil Municipal accepte :

Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » sur tout le périmètre communautaire, adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » et « Défense Extérieure Contre l'Incendie », adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable », proposition d'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».

N°5 DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015 MOTION DE SOUTIEN À L'ACTION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE POUR ALERTE SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSÉQUENCES DE LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée.

PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LOFFRE MODIFICATION DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MAINTIEN DU PÉRIMÈTRE D'EXPLOITATION INITIAL DE LA CARRIÈRE STB MATÉRIAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, **DÉCIDE** d'ajourner ce sujet de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR FIXANT LES DISPOSITIONS GÉNÉRALES RELATIVES À L'ORGANISATION DU TRAVAIL, DE LA DISCIPLINE AINSI QUE LES MESURES D'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL DANS LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir lui remettre leurs remarques à propos de ce projet pour le 15 Septembre 2015 au plus tard. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCÉPTE** cette proposition.

URBANISME EXHAUSSEMENT SUR LA PARCELLE A 1351 SISE RUE DES MOINES À LOFFRE (ZONE U DU PLAN LOCAL D'URBANISME ACTUEL)

Monsieur le Maire rappelle les faits ainsi que le cas de M. DEMARQUILLY où la commune a décidé de saisir Monsieur le Procureur de la République., Monsieur le Maire, exigera de la part du riverain concerné une remise en état du fossé en fond de leur parcelle afin que celui-ci ait une garantie dans le temps. Par ailleurs, Monsieur

le Maire, adressera un courrier au riverain afin de lui rappeler la loi en matière d'urbanisme au regard des exhaussements et des fossés.

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015 À 18 h 30

PROJET D'AMÉNAGEMENT DES PARCELLES A 487, 488, 491, 492, 495, 496, 874 PROPRIÉTÉ DE M. ET MME DAMBRINE

M. PERRISSIN architecte présente un projet d'aménagement des parcelles A 487, 488, 491, 492, 495, 496, 874 pour une superficie de 9 574 m². M. GOUY remercie M. PERRISSIN.

N°1 DU 27 NOVEMBRE 2015 MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DE L'EXPLOITATION DE LA CARRIÈRE DE SABLE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité **ÉMETTENT un avis favorable** pour un retour au périmètre initial de l'exploitation de la carrière de sable exploitée par la Société STB Matériaux.

N°2 DU 27 NOVEMBRE 2015 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET PRIMITIF 2015

Régularisations comptables, après délibération, **SONT VOTÉES À L'UNANIMITÉ**, les écritures comptables.

N°3 DU 27 NOVEMBRE 2015 SMTD - RECONDUCTION POUR 2016 DES PARTICIPATIONS AUX FINANCEMENTS DES CARTES OR, JOB, RSA

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **DECIDENT**, à l'unanimité, la prise en charge de la carte OR pour 42 €, la carte JOB pour 5 €, la carte RSA pour 15 € pour l'année 2016.

N°4 DU 27 NOVEMBRE 2015 SUBVENTION À L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLÈGE DE MASNY

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ACCORDE UNE SUBVENTION** de 200 € imputée à l'article 6574 subventions de fonctionnement aux associations.

N°5 DU 27 NOVEMBRE 2015 TAXE D'AMÉNAGEMENT : EXONÉRATION DE LA TAXE SUR LES ABRIS DE JARDIN

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE** l'exonération totale de la Taxe d'Aménagement sur les abris de jardin avec effet au 1^{er} Janvier 2016.

N°6 DU 27 NOVEMBRE 2015 SYNDICAT INTER-ARRONDISSEMENT DE VALORISATION ET D'ÉLIMINATION DES DECHETS - RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Après avoir entendu l'exposé l'assemblée délibérante **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite du présent rapport.

N°7 DU 27 NOVEMBRE 2015 NOMINATION DE MME MARIE HÉLÈNE DUPUIS STAGIAIRE SUR LE POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION À EFFET DU 1^{ER} OCTOBRE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** de la nomination de Mme Marie-Hélène DUPUIS en tant que stagiaire sur le poste d'adjoint d'animation au 1^{er} Octobre 2016.

N°8 DU 27 NOVEMBRE 2015 EMBAUCHE DE MME DOROTHÉE DOLIGEZ DANS LE CADRE D'UN CONTRAT UNIQUE D'INSERTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DÉCIDE** l'embauche de Mme Dorothee DOLIGEZ domiciliée à LOFFRE dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion avec effet au 4 Janvier 2016.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU PREMIER SEMESTRE 2015

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 28 JANVIER 2015 A 18 HEURES

PRESENTATION PAR LES ELEVES DE L'ECOLE MATISSE DU PROJET RECYLUM

N°1 DU 28 JANVIER 2015 ACTION SOCIALE - ADHÉSION AU PASS TERRITORIAL DU CDG59

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **DÉCIDE** d'adhérer au contrat-cadre du Cdg59 dénommé PASS Territorial à partir du 1^{er} avril 2015 jusqu'au 31 décembre 2020.

N°2 DU 28 JANVIER 2015 TRANSFERT AU SIDEN-SIAN DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT COLLECTIF, ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DE FLANDRE SUR TOUT SON TERRITOIRE COMITE SYNDICAL DU 19 NOVEMBRE 2014

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** : Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

N°3 DU 28 JANVIER 2015 ADHESION AU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE D'HAISNES POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** : Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de HAISNES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

N°4 DU 28 JANVIER 2015 ADHESION AU SIDEN-SIAN DE LA COMMUNE D'AUCHY LES MINES POUR LA COMPETENCE EAU POTABLE COMITE SYNDICAL DU 18 DECEMBRE 2014

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** : Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

N°5 DU 28 JANVIER 2015 PLAN LOCAL D'URBANISME - AVENANT AU MARCHE DE SERVICE

Le Conseil municipal à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant avec Verdi Conseil Nord de France 80 rue de Marcq - CS 59441 Wasquehal Cedex.

N°6 DU 28 JANVIER 2015 EXHAUSSEMENTS DE TERRAIN LE LONG DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE 13 CLASSE EN ZONE NATURELLE

Après délibération, le conseil municipal, à la majorité (10 voix pour, 3 abstentions) **DEMANDE** que Monsieur le Maire engage une procédure d'établissement de procès-verbal dans le cadre de l'article L480-1 du code de l'urbanisme avec transmission au Ministère Public.

N°7 DU 28 JANVIER 2015 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M.CANDELIER JEAN-JACQUES, DEPUTE DANS LE CADRE DE SA RÉSERVE PARLEMENTAIRE POUR DES TRAVAUX DE RÉPARATION D'UNE AIRE D'ÉVOLUTION GYMNIQUE

Le devis estimatif des travaux s'élève à 2 228,25 € HT soit 2 664,99 € TTC. Ce projet est prévu pour 2015. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ADOpte LE PROJET, SOLLICITE** l'attribution d'une subvention de 1 000 € dans le cadre de la réserve parlementaire de M. CANDELIER Jean-Jacques, Député ET **S'ENGAGE** à effectuer les travaux.

N°8 DU 28 JANVIER 2015 PLAN LOCAL D'URBANISME DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DE LA COMMUNE DE LOFFRE

Conformément à l'article L 123 18 du code de l'urbanisme, le conseil municipal a débattu des orientations générales du P.A.D.D. Cette délibération **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le P.A.D.D. au sein du conseil.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT

Après lecture d'une demande de subvention de la chambre des Métiers et de l'Artisanat et débat le conseil Municipal à l'unanimité accorde une subvention de 200 €.

ARCHIVES DE LA COMMUNE

L'obligation d'archivages sera vue lors d'un prochain conseil municipal.

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 8 AVRIL 2015 A 19 HEURES

N°1 DU 08 AVRIL 2015 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

L'exercice 2014 présente un résultat de clôture de 197 593,82 € en fonctionnement, de 80 814,64 € en investissement soit un excédent global de 278 408,46 €

N°2 DU 08 AVRIL 2015 AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats en section de fonctionnement s'élève à 184 104,70 € après couverture des besoins de financement de la section d'investissement

N° 3 DU 08 AVRIL 2015 VOTE DU BUDGET ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2015

Après délibération, les membres du Conseil Municipal **DECIDENT**, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2015 à :

Taxe d'habitation	19,11 % ;	Taxe foncière (bâti)	22,06 % ;	Taxe foncière (non bâti)	60,52 %.
--------------------------	------------------	-----------------------------	------------------	---------------------------------	-----------------

Monsieur le maire présente le budget primitif 2015. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

N° 4 DU 8 AVRIL 2015 PROPOSITION DE CREATION D'UNE COMMISSION TRAVAUX - SECURITE - URBANISME

Cette commission est chargée d'étudier en détail les projets dans les domaines des travaux, de la sécurité et de l'urbanisme. Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité **ADOpte** cette proposition.

N°5 DU 8 AVRIL 2015 REGIE DE RECETTE ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2015 TARIFICATION

La tarification a été retenue à partir du quotient familial de chaque famille **loffrienne** :

1^{ère} tranche jusque 600 € ; 2^{ème} tranche de 601 à 1000 € ; 3^{ème} tranche au-delà de 1000€ ; Un tarif unique s'applique aux extérieurs.

TARIF 1	Tickets blancs	30 €
TARIF 2	Tickets roses	40 €
TARIF 3	Tickets jaune canari	50 €
TARIF 4	Tickets saumon	60 €
TARIF 5	Tickets bleus	90 €
TARIF 6	Tickets verts	100 €
TARIF 7	Tickets rouges	130 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité **ENTERINE** ces tarifications.

N° 6 DU 8 AVRIL 2015 SISID – NON FISCALISATION DE LA COTISATION INCENDIE 2015

La participation au Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'Incendie du Douaisis 746 rue Jean Perrin 59500 DOUAI pour l'année 2015 dont le montant s'élève à 16 309.46 €

SCOT CONTRAT EN ENERGIE PARTAGEE

Suppression des candélabres boules résidence Saint-Jean remplacés par trois points lumineux à LED

Les armoires électriques seront équipées d'une horloge permettant les variations de luminosité.

COMMISSION EXTRA COMMUNALE DES FETES

Cette commission sera composée de membres élus et d'autres personnes intéressées.

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 17 JUIN 2015 A 18 HEURES

N°1 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après délibération **DECIDE** de la création à compter du 1^{er} Septembre 2015 d'un emploi permanent d'animateur dans le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 3 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée.

N°2 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC

Le conseil municipal, sur le rapport de M. le Maire et après délibération **DECIDE** de la création à compter du 1^{er} Septembre 2015 d'un emploi permanent d'animateur dans le grade d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 4 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel par voie de contrat à durée déterminée.

N°3 COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ENTRE LA COMMUNE DE LOFFRE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention cadre pour la création d'un service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme. Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité **ENTERINE** et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

N°4 CONVENTION POUR OCCUPATION DOMANIALE AYANT POUR OBJET L'INSTALLATION ET L'HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR DANS LE CADRE DU PROJET GAZPAR

Monsieur le Maire donne lecture de la convention. Après délibération, le conseil municipal à la majorité (deux abstentions) émet un avis favorable et autorise M. Le Maire à signer la convention.

N°5 TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE DE L'ELECTRICITE AU 1^{ER} JANVIER 2016

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité reconduit à 8 pour cent le tarif de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE).

N°6 DON DE L'ASSOCIATION NOUVEAU COMITE DES FETES A LA COMMUNE

Information est donnée au conseil municipal de la dissolution de l'association du comité des fêtes et du don de 4 176 € à la commune. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité **ACCEPTÉ** le don de 4 176 €.

N°7 SUBVENTION A L'ASSOCIATION TOUSSAINT DOMISE

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité **ACCORDE** une subvention de 40 € pour l'hébergement du site de l'association.

N°8 DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF

Après délibération les décisions modificatives sont votées à l'unanimité par le conseil municipal :

Article 7066 : redevances et droits des services à caractères social + 300 €

Article 7713 : libéralités reçues + 4 176 €

Article 6232 : fêtes et cérémonies + 4 436 €

Article 6574 : subvention de fonctionnement aux associations + 40 €

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU SECOND SEMESTRE 2014

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 04 SEPTEMBRE 2014

N°1 DU 4 SEPTEMBRE 2014 SYNDICAT MIXTE DU SCOT GRAND DOUAISIS - ADHÉSION AU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **DECIDE** d'autoriser le partenariat relatif aux actions contenues dans la stratégie climat d'amélioration du patrimoine communal entre la Commune et le SM SCoT, d'autoriser le SM SCoT à contractualiser avec les fournisseurs d'énergie et autres établissements pour obtenir les données nécessaires sur le patrimoine, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « service de conseil en énergie partagé » avec le SM SCoT.

N°2 DU 04 SEPTEMBRE 2014 : RESTAURATION SCOLAIRE - TARIFICATION DES REPAS DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2014 AU 31 AOUT 2015

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer la convention tarifaire applicable au 1^{er} septembre 2014 avec Lys Restauration. Le prix du repas sera facturé à la commune à **2.55 € TTC**.

N°3 DU 04 09 2014 REGIE CANTINE SCOLAIRE - TARIFICATION AU 1^{er} OCTOBRE 2014

Le Conseil Municipal **FIXE** à l'unanimité au 1^{er} octobre 2014 Le prix du repas cantine à **2.60€** (tickets bleus) le prix du repas cantine dont les parents sont bénéficiaires du RSA à **1.30 €** (tickets jaunes).

N°4 DU 04 SEPTEMBRE 2014 COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2013 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

L'assemblée délibérante **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite du présent rapport.

N°5 DU 04 SEPTEMBRE 2014 SIDEN-SIAN - ADHESIONS AU SIDEN-SIAN DE NOUVELLES COMMUNAUTES DE COMMUNES COMITES SYNDICAUX DES 11 FEVRIER ET 11 JUIN 2014

Le Conseil Municipal, **accepte** : L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes du Val de l'Oise issue de la fusion de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et de la Communauté de Communes du Val d'Origny. L'extension du périmètre d'adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes OSARTIS-MARQUION issue de la fusion de la Communauté de Communes OSARTIS et de la Communauté de Communes de MARQUION.

N°6 DU 04 SEPTEMBRE 2014 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

MME DUQUENOY Viviane n'a pas été retenue au niveau de la commission communale des impôts directs. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **RETIENT** la candidature de M .Jean-Pierre GUENEZ.

N°7 DU 04 SEPTEMBRE 2014 – SUBVENTION DE 100 € A Mlle DJEZIRI DOUNIA

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, accorde une subvention de 100 € à Mlle DJEZIRI DOUNIA

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 03 OCTOBRE 2014 A 19 HEURES

N°1 DU 03 OCTOBRE 2014 CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE DOUAI RENOUVELLEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2015 POUR LA PERIODE 2015-2018 DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT RELATIVE A L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à renouveler et à signer cette convention, pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} Janvier 2015, et tous les documents s'y rattachant et **AUTORISENT** la poursuite de la gestion de l'équipement.

N°2 DU 03 OCTOBRE 2014 ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2015 – CALENDRIER ET TARIFICATION

L'Accueil Collectif de Mineurs aura lieu du lundi 06 juillet au vendredi 31 juillet 2015 avec un maintien de l'élargissement des horaires à la journée. Une nouvelle tarification est retenue à partir du quotient familial de chaque famille loffrienne : 1^{ère} tranche jusque 600 € ; 2^{ème} tranche de 601 € à 1000 € ; 3^{ème} tranche au-delà de 1000 € La tarification pour la durée de l'ALSH est forfaitisée à :

	<i>1^{ère} tranche</i>	<i>2^{ème} tranche</i>	<i>3^{ème} tranche</i>	<i>EXTERIEURS</i>

<i>l'après-midi de 14h00 à 18h</i>	30 €	40 €	60€	90 €
<i>la journée de 8h00 à 18h</i>	50 €	60 €	100€	130 €
<i>Tarif à partir du second enfant</i>			90 €	

Absences de l'enfant : En cas d'absence de l'enfant, la participation financière des familles n'est pas remboursée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADPOTE** la tarification reprise ci-dessus.

N°3 DU 03 OCTOBRE 2014 AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE POUR LA PERIODE 2014-2015

Oui l'exposé de Mme LARIVIERE, les Membres du Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer l'avenant et tous les documents s'y rattachant.

N°4 DU 03 OCTOBRE 2014 GAZ RESEAU DISTRIBUTION France – INSTALLATION ET HEBERGEMENT D'EQUIPEMENT DE TELERELEVE EN HAUTEUR

Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place d'une installation et hébergement d'équipement de télé-relevé en hauteur par Gaz Réseau Distribution France sur le clocher de l'église.

N°5 DU 03 OCTOBRE 2014 COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT COMPTE RENDU D'ACTIVITES 2013

Après avoir entendu l'exposé, l'assemblée délibérante **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite du présent rapport.

N°6 DU 03 OCTOBRE 2014 RAPPORT SUR LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2013

Après en avoir entendu l'exposé, l'assemblée délibérante **PREND ACTE** de la communication qui lui faite du présent rapport.

N°7 DU 03 OCTOBRE 2014 ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 04 FEVRIER 1980 PORTANT CESSION GRATUITE DES PARCELLES A 1261 DE 353 M² ET A 1442 DE 500 M² A LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE VERT AU LOTISSEMENT DEBEVE

Le Conseil Municipale **DECIDE** d'annuler la délibération du 04 février 1980 entérinant ainsi le caractère privé des parcelles A 1261 de 353 m² et A 1442 de 500 m² propriété des co- lotis.

N°8 DU 03 OCTOBRE 2014 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

L'Assemblée délibérante **DECIDE**, à l'unanimité, de porter le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet de 20h30 à 22 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} novembre 2014. Le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps non complet à 20h30 hebdomadaire est supprimé.

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 25 NOVEMBRE 2014 A 19 HEURES

N°1 DU 25 NOVEMBRE 2014 TAXE D'AMENAGEMENT AU 1^{ER} JANVIER 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, la reconduction, au 1^{er} janvier 2015, de la taxe d'aménagement au taux de 3% sur l'ensemble du territoire.

N°2 DU 25 NOVEMBRE 2014 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal DECIDE : - La création à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un emploi permanent d'Animateur dans le grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 1 heure hebdomadaire. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

N°3 DU 25 NOVEMBRE 2014 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal DECIDE : - La création à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un emploi permanent d'Animateur dans le grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 1 heure hebdomadaire. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

N°4 DU 25 NOVEMBRE 2014 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal DECIDE : - La création à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un emploi permanent d'Animateur dans le grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 2 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

N°5 DU 25 NOVEMBRE 2014 DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DANS LES COMMUNES DE MOINS DE 2000 HABITANTS DONT LA CREATION DEPEND DE LA DECISION D'UNE AUTORITE QUI S'IMPOSE A LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE CREATION D'UN SERVICE PUBLIC

Le Conseil Municipal DECIDE : - La création à compter du 1^{er} janvier 2015 d'un emploi permanent d'Animateur dans le grade d'Animateur Principal de 1^{ère} classe à temps non complet, à raison de 2 heures hebdomadaires. Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée.

N° 6 DU 25 NOVEMBRE 2014 DECISION MODIFICATIVE N°3 AU BUDGET PRIMITIF 2014

OBJET :

Acquisition d'un vidéo projecteur à l'école

Mise en place d'un pare ballons et portail au stade municipal

Subvention exceptionnelle à l'association des parents d'élèves de l'Ecole Henri Matisse de LOFFRE pour

Halloween 300 €

Subvention au nouveau comité des fêtes 300 €

Régularisations comptables ;

INVESTISSEMENT

DEPENSES

+ 4 327 €

RECETTES

+ 4 327 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

+ 46 806 €

RECETTES

+ 46 806 €

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **ENTERINE** les propositions reprises en objet.

N°7 DU 25 NOVEMBRE 2014 SMTD - RECONDUCTION POUR 2015 DES PARTICIPATIONS AUX FINANCEMENTS DES CARTES OR, JOB, RSA

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, **DECIDENT**, à l'unanimité, la prise en charge de la carte OR pour 42 €, la carte JOB pour 5 €, la carte RSA pour 15 € pour l'année 2015.

N°8 DU 25 NOVEMBRE 2014 SYNDICAT MIXTE DU SCOT GRAND DOUAISIS - ADHÉSION AU SERVICE ÉNERGIE COLLECTIVITÉ DU GRAND DOUAISIS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la signature de la convention pour l'adhésion au Service Énergie Collectivité du Grand Douaisis à raison de 1 € par habitant et par an, pour une période de 3 ans de novembre 2014 à octobre 2017.

N°9 DU 25 NOVEMBRE 2014 TARIFICATION CONCESSIONS A PERPETUITE CAVURNES

Le Conseil Municipal, après délibération, **FIXE**, à l'unanimité, à 130 € un emplacement caverne à perpétuité (0m60 x 0m60).

DISPOSITIF VOISINS VIGILANTS

La commune de LOFFRE dépend du commissariat de police et par voie de conséquence ne peut pas bénéficier du dispositif « voisins vigilants » mais « citoyens référents »

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT – MUTUALISATION INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Le conseil municipal **EMET UN AVIS FAVORABLE** au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. L'instruction de chaque permis sera facturée 100 euros.

CONVENTION AVEC STB MATERIAUX

Les membres du conseil municipal **AUTORISENT** Monsieur le Maire à instruire cette convention.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX DU PREMIER SEMESTRE 2014

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 FEVRIER 2014

- **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Présentation au conseil municipal d'un projet du Budget Primitif 2014.

- **2433/14 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2014**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire pour 2014 les taux d'imposition de 2013, les membres du conseil adoptent à l'unanimité les taux, à savoir :Taxe d'habitation 19,11 %Taxe foncière (bâti) 22,06 %Taxe foncière (non bâti) 60,52 %

- **2434 /14 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2014 –TARIFICATION**

L'accueil Collectif de Mineurs de Loffre aura lieu du lundi 07 juillet au jeudi 31 juillet 2014 par demi-journée dont deux journées complètes pour les grandes sorties.

- **2432 /14 : SUBVENTION AU COLLEGE ROBERT DESNOS POUR UN VOYAGE SCOLAIRE A ROME**

Six élèves résidant à LOFFRE sont concernés par le projet. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 50€ par élève.

- **2435/14 : SISID – NON FISCALISATION DE LA COTISATION INCENDIE 2014**

Monsieur le Maire propose de reconduire la non fiscalisation de la participation au Syndicat Intercommunal de Secours et de lutte contre l'Incendie du Douaisis pour l'année 2014 dont le montant s'élève à 16 624.97 €

- **SOCIETE DE DEFENSE DES ANIMAUX - RECONDUCTION DE LA CONVENTION POUR 2014**

La Société de Défense des Animaux du Nord Refuge d'Estourmel 11 RN 43 59400 ESTOURMEL. Le montant de la dépense s'élève à 0.75 € par habitant soit un montant de 566,25 €.

- **2436/14 : COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT - RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

L'assemblée délibérante **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite du présent rapport.

- **ECOLE HENTRI MATISSE – REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES POUR SEPTEMBRE 2014**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, Il a été décidé: de fixer la 9^{ème} demi-journée d'enseignement le mercredi matin,

- **REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Une consultation sera mise en place pour le choix du bureau d'études.

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 13 MARS 2014

- **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DU DOUAISIS -RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

PREND ACTE de la communication présent rapport.

- **SCOT SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIAL DU GRAND DOUAISIS – RAPPORT D'ACTIVITES 2012**

PREND ACTE de la communication du présent rapport.

BUDGET PRIMITIF 2014

ADOpte, à l'unanimité le budget primitif 2014.

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU DIMANCHE 30 MARS 2014

- **ELECTION DU MAIRE**

Monsieur Eric GOUY est élu Maire, au 1^{er} tour de scrutin.

- **DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS AU MAIRE**

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal à l'unanimité **FIXENT à QUATRE** le nombre des Adjoint.

- **ELECTION DU 1^{ER} MAIRE ADJOINT**

Monsieur Alain FELEDZIAK est élu 1^{ER} adjoint.

- **ELECTION DU 2EME MAIRE ADJOINT**

Monsieur Frédéric GENGE est élu 2^{ème} adjoint.

- **ELECTION DU 3EME MAIRE ADJOINT**

Madame Sylvie LARIVIERE-COTTON est élue 3^{ème} adjoint.

- **ELECTION DU 4EME MAIRE ADJOINT**

Monsieur Bruno MUNDT est élu 4^{ème} adjoint.

COMpte-REndu SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 AVRIL 2014

Ont été désignés : **Délégués Titulaires** : Madame Sylvie LARIVIERE, Madame Jacqueline BOULANGER
Délégués COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Ont été élus : **Président** : M. GOUY Eric **Membres titulaires** M. GENGE Frédéric, M. FELEDZIAK Alain, M. MUNDT Bruno **Membres Suppléants** : M. CARON Laurent, Mme FELEDZIAK Pascale, M. PEDA Eric

- **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS (SMTD)**

Ont été élus : **Délégué Titulaire** : Monsieur Bruno MUNDT **Délégué Suppléant** : Monsieur Jean-Luc ANSART

- **DESIGNATION DES DELEGUES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT GRAND DOUAISIS**

Ont été désignés : **Délégué Titulaire** : M. Eric GOUY **Délégué Suppléant** : M. Alain FELEDZIAK

- **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AIDE A L'ENFANCE INADAPTEE (S.I.C.A.E.I.)**

Suppléants : Monsieur Laurent CARON, Madame Ghislaine NAESSENS

- **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE DU DOUAISIS (S.I.S.I.D)**

Ont été désignés : **Délégué Titulaire** : Monsieur Laurent CARON **Déléguée Suppléante** : Madame Pascale FELEDZIAK

- **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE AU TITRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT**

Au regard du code général des collectivités territoriales, article L 2122-22, le conseil municipal autorise à déléguer en tout ou partie et pour la durée du mandat certaines attributions au maire.

- **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LOFFRE (C.C.A.S.)**

Monsieur le Maire propose de reconduire le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de Loffre et de porter le nombre des membres à huit.

PRESIDENT: M. Eric GOUY, Maire **SONT ELUS** : Mme LARIVIERE-COTTON Sylvie, M. CARON Laurent, Mme PLAISANT Renée née BONNET, Mme LECONTE Sandrine née KWOCALAM, M. CHŒUR Jean-Marie, Mme DUBART née TAHON Viviane, Mme DURIEZ née FAUQUEUX Eliane, Mme MAZY née FOUACHE Bernadette

- **REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE – DES QUATRE ADJOINTS - DES DIX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL A COMPTER DU 1ER AVRIL 2014**
- **INDEMNITE DU MAIRE** 28,60 % de l'indice 1015 **INDEMNITES DES ADJOINTS** 7,60 % de l'indice 1015 **INDEMNITES DES DIX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL** 0,5 % de l'indice 1015
- **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DE LA SCARPE ET DU BAS-ESCAUT (S.M.A.H.V.S.B.E.)**

Ont été désignés : **Délégué Titulaire** : Monsieur Alain FELEDZIAK **Délégué Suppléant** : Monsieur Michel MAZY

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION D'URBANISME**

Ont élus **Président** : M. FELEDZIAK Alain **Membres** : M GOUY Eric, M. GENGE Frédéric, Mme ALIA Marie-Thérèse, M. MAZY Michel.

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION DES TRAVAUX ET DE SECURITE DESIGNATION DES REFERENTS : SECURITE - DEFENSE - HABITAT DURABLE**

Ont élus **Président** : M. FELEDZIAK Alain. **Membres** : M. GOUY Eric, M. GENGE Frédéric, M. MUNDT Bruno, M. PEDA Eric, M. FELEDZIAK Alain est élu référent Habitat durable, M. MUNDT Bruno est élu référent sécurité, M. ANSART Jean-Luc est élu correspondant défense

- **DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LECOLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI POUR LA COMPETENCE « PRODUCTION PAR CAPTAGES OU POMPAGES, PROTECTION DES POINTS DE PRELEVEMENT, TRAITEMENT, TRANSPORT ET STOCKAGE D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE »**

Est élu M. Alain FELEDZIAK comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DOUAI au sein du Comité du SIDEN-SIAN.

- **DESIGNATION D'UN GRAND ELECTEUR APPELE A CONSTITUER LE COLLEGE D'ARRONDISSEMENT DE DOUAI POUR LA COMPETENCE « DISTRIBUTION D'EAU DESTINEE A LA CONSOMMATION HUMAINE » COMMUNE COMPTANT AU 01/01/2014 UNE POPULATION INFERIEURE A 5.000 HABITANTS**

Est élu à l'unanimité M. Alain FELEDZIAK comme Grand Electeur appelé à siéger au collège de l'arrondissement de DOUAI au sein du Comité du SIDEN-SIAN.

- **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2014 – CALENDRIER ET TARIFICATION**

Annule la délibération du Conseil Municipal du 6 février 2014. L'accueil Collectif de Mineurs aura lieu du lundi 07 juillet au jeudi 31 juillet 2014 avec un élargissement des horaires à la journée.

- **REGIE DE RECETTES ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS 2014**

Mise en place d'une nouvelle tarification de l'accueil collectif de mineurs 2014.

- **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES MINIERES DU NORD-PAS-DE-CALAIS**

Ont été désignés : **Délégué Titulaire** : Monsieur Laurent CARON **Déléguée Suppléante** : Madame Renée PLAISANT née BONNET.

- **DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DE L'INSTANCE DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU CANTON DOUAI-SUD**

Ont été désignés : **Déléguée Titulaire** : Madame Sylvie LARIVIERE née COTTON **Délégué Suppléant** : Monsieur Michel MAZY

- **RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Référents: Madame Sylvie LARIVIERE et Madame Marie-Thérèse ALIA.

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 05 MAI 2014 A 19 HEURES

- **DESIGNATION D'UN DEUXIEME TITULAIRE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLEES DE LA SCARPE ET DU BAS-ESCAUT (S.M.A.H.V.S.B.E.)**

Cette délibération annule la délibération n° 9 du 8 avril 2014. Monsieur le Maire propose de nommer M. Alain FELEDZIAK et M. Michel MAZY.

- **COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS 2014**

Sont proposés, à l'unanimité, en tant que :

COMMISSAIRES TITULAIRES :

M. GOUY Eric Président M. FELEDZIAK Alain M. MUNDT Bruno Mme LECONTE Sandrine M. PEDA Eric Mme BOULANGER Jacqueline **Mme DUQUENOY Viviane** MME LARIVIERE-COTTON Sylvie M. ANSART Jean-Luc Mme FELEDZIAK Pascale Mme PLAISANT Renée Mme COURMONT Christiane

COMMISSAIRES SUPPLEANTS : M. GENGE Frédéric M. MAZY Michel Mme ALIA Marie-Thérèse Mme NAESENS Ghislaine M. CARON Laurent **M. CARTON Stéphane** M. CHŒUR Jean-Marie M. DHENAIN Bernard Mme DHENAIN Michèle M. MICHALSKI Léo Mme DURIEZ Eliane

- **PLAN LOCAL D'URBANISME – DESIGNATION DU BUREAU D'ETUDES**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, **ONT RETENU** le cabinet SOREPA pour un montant de 25 640 € HT

- **INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DE LA COMMUNE DE LOFFRE**

Les Membres du Conseil Municipal, après délibération **DECIDENT DE MAINTENIR** le versement de l'Indemnité de Conseil au taux de 100 % pour la durée du mandat du Conseil Municipal.

- **NOREADE – CONVENTION RELATIVE A UNE INDEMNITE COMPENSATRICE DANS LE CADRE DE LA MISE A NIVEAU DES 80 BOUCHES A CLE RUE DES MOINES**

Monsieur le Maire donne lecture de la convention, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

- **PROJET EDUCATIF TERRITORIAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **EMET UN AVIS FAVORABLE** à son application dès la rentrée scolaire de septembre 2014.

- **TARIFICATION DES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES**

Chaque période sera tarifée à 28 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré **EMET UN AVIS FAVORABLE**.

- **PLAN LOCAL D'URBANSIME AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE AVEC LE CABINET SOREPA**

Le conseil municipal, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché avec SOREPA.

- **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2014**

OBJET :

ACQUISITION DE BUTS DE FOOT REPLIABLES AU STADE MUNICIPAL
TRAITEMENT DES ANIMATEURS
PERSONNEL NON TITULAIRE NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES
INVESTISSEMENT

Opération n° 064 Matériels mairie

Changement de libellé **Matériels communaux**

Article 2188 Autres

+ 1 650 €

Opération 054 Trottoirs rue des moines

Article 1326 Autres établissements locaux

+ 3 600 €

Article 020 Dépenses imprévues

+ 1 950 €

FONCTIONNEMENT

Article 6068 Autres matières et fournitures

- 1 250 €

Article 6413 personnel non titulaire

+ 3 250 €

Article 6218 Autre personnel extérieur

+ 1 500 €

Article 7066 Redevances et droits des services à caractère social

+ 1 700 €

Article 7478 Autres organismes

+ 1 800 €

- **LOCATIONS DES SALLES COMMUNALES AUX PERSONNELS EDUCATIFS DE L'ECOLE HENRI MATISSE NON DOMICILES SUR LA COMMUNE**

AUTORISE l'ouverture de la location des salles aux personnels éducatifs de l'école Henri Matisse aux mêmes conditions que les loffriens.

- **ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS JUILLET 2014 - TRAITEMENTS DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

Après délibération les Membres du Conseil Municipal **DECIDENT**, à l'unanimité, de rémunérer les vacataires aux indices suivants : DIRECTEUR; IB 430 IM 380 au 01 02 2014 ; ANIMATEURS; IB 330 IM 316 au 01/02/2014 ; Animateurs à temps plein ; 11 journées de 10 heures, 8 journées de 4 h 30, 8 heures de préparation ; Animateurs après-midi 17 journées de 4h30, 2 journées de 10 heures, 8 heures de préparation.

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 27 JUIN 2014 A 19 HEURES

- **DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal, **ANNULE**, à l'unanimité la délégation pour souscrire des lignes de trésorerie.

- **ADHESION DU SYNDICAT MIXTE INTERMODAL REGIONAL DE TRANSPORTS AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD**

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité.

- **NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES – MISE EN PLACE DE L'EQUIPE D'ENCADREMENT**

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité.

- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR D'OSTREVENT : AUTORITE ORGANISATRICE DE DISTRIBUTION DE L'ELECTRICITE OPTION COMMUNE RURALE OU COMMUNE URBAINE**

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité, l'option commune rurale et **DEMANDE** à la CCCO d'assurer la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de distribution de l'électricité.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNALE D'ACTIONS SOCIALES POUR LA SOMME DE 500 €

Le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité.

- **ASSOCIATION DES MAIRES DE France : MOTION RELATIVE A LA BAISSSE DES DOTATIONS DE L'ETAT**

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité.